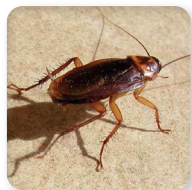


USAGE
PRO.

PUNAISES
DES LITS
ACARIENS
BLATTES
FOURMIS
PUCES

...



PRODUIT BIOCIDÉ
TP 18

USAGES :
Intérieur et extérieur des
bâtiments.

ACTION ET TRAITEMENT :
Dessiccation des arthropodes



CONTIENT :
100% terre de diatomées

DURÉE DE
CONSERVATION :
2 ans

AVERTISSEMENT :
Non classé

CONDITIONNEMENT :
Seau de 3 kg

FOR BUG® P



*FOR-BUG® P est un produit d'origine naturelle formé de squelettes siliceux d'algues microscopiques fossiles. Elle agit par une action de déshydratation entraînant la mort des insectes rampants et autres arthropodes tels que les punaises, fourmis, puces, cafards, lépismes...
Il s'utilise à l'intérieur et à l'extérieur des habitations. FOR BUG® agit rapidement en quelques heures et présente une rémanence (durée de l'action) de plusieurs semaines.
La substance active est la terre de diatomée (Kieselguhr).*

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

For Bug agit selon deux actions :

- une action physique sur les insectes et les arthropodes.
- une action mécanique : les insectes ne peuvent développer de résistance.

Sous forme de poudre :

Saupoudrer la poudre en fines couches aux endroits régulièrement fréquentés par les insectes ou bien là où ils s'abritent : derrière et le long des plinthes, sous les machines, entre les doubles parois, les tuyauteries, dans les armoires électriques, dans les parties creuses de la literie, dans les prises électriques.

Dose d'application : 30 à 50 g/m².

Matériel : poudreuse de précision de type EXACTICIDE.

Sous forme liquide :

La poudre peut être diluée à 15% dans l'eau. Pulvériser 1 L de solution pour 3-5 m².

Laisse un film blanc insecticide après séchage. Permet de traiter les surfaces verticales.

Répéter le traitement quand cela est nécessaire en attendant 7 jours minimum ou en cas d'inhibition de la barrière physique à cause du nettoyage des surfaces, frottement, etc...

Prévoir une nouvelle application s'il y a présence de juvéniles consécutivement au développement des œufs afin de perturber le cycle complet et/ou rester efficace contre de nouvelles infestations de colonies de ravageurs.

Nettoyage des surfaces après l'action biocide : éponge et détergent.

Laisser les lieux traités inoccupés pendant 2 heures.

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation.

Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Conserver dans le récipient d'origine.

Stocker le produit comme un déchet dangereux : pièce aérée, hors gel et fermée à clé, de préférence sur un système de rétention.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet industriel dangereux.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le recyclage de l'emballage est interdit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.

 **EDIALUX**
PRODUITS PROFESSIONNELS